Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-200072692-20250410-20250418-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250418

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents:

Date de convocation

02 avril 2025

Date d'affichage 02 avril 2025

Nombre de conseillers

26

36

En exercice: 42

Présents:

Votants:

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Étaient excusés:

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle

M. CHÉRON Michel

M. FLAMENT Dominique

M. FOUCAULT Yves

M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy

M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise

M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie

Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 OBJET: BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA POCHERIE

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 de chaque budget,

Monsieur le Président informe que, sur proposition de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Sarthe, la CCVBA, en juin 2024, a décidé d'adopter le compte financier unique (CFU) dès 2025 (pour l'exercice 2024). La mise en œuvre du CFU sera généralisée au plus tard au titre de l'exercice

2026 pour toutes les entités publiques locales. Ce document budgétaire se substitue à la fois au compte administratif (produit par l'ordonnateur) et au compte de gestion (produit par le comptable public).

Le vote par le conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'exécution de l'exercice 2024 des budgets de la CCVBA :

Budget annexe Zone d'Activités La Pocherie

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	22 306,00 €	22 306,00 €	22 256,00 €	22 256,00 €	44 562,00 €	44 562,00 €

Réalisations de l'exercice	21 718,33 €	21 718,33 €	21 711,33 €	21 711,33 €	43 429,66 €	43 429,66 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	0,00€		0,00€		0,00€	
Résultats reportés N-1						
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00€		0,00€		0,00€	
Reste à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE	0,00€		0,00 €		0,00€	

Monsieur Michel LEROY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Sous la présidence de Madame Françoise LELONG, 1^{ère} Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte financier unique 2024 du budget annexe Zone d'Activités La Pocherie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS